

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-10-11

Titre abrégé : Recettes des territoires tirées des ressources

Description : Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut auront droit à 100 % des recettes tirées des ressources naturelles à compter de 2027-2028.

À compter de 2024-2025, la part de recettes que les territoires toucheront sera la plus élevée des deux possibilités suivantes :

1. 10 % en 2024-2025, 40 % en 2025-2026, 70 % en 2026-2027 et 100 % en 2027-2028;
2. les recettes tirées des ressources selon la structure d'entente actuelle (voir ci-dessous).

Actuellement, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a droit à 50 % des recettes tirées des ressources naturelles, jusqu'à un maximum de 5 % de la base des dépenses brutes telle qu'elle est déterminée dans la formule de financement des territoires. Le gouvernement du Yukon a droit à un maximum de 6 millions de dollars des recettes tirées des ressources naturelles. (S'il le décidait, il pourrait plutôt bénéficier de la même entente que celle du Territoire du Nord-Ouest.) Le gouvernement du Canada soustrait sa part des recettes tirées des ressources de la subvention versée aux termes de la formule de financement des territoires.

Le gouvernement du Nunavut n'a pas encore conclu d'entente sur le transfert des responsabilités avec le gouvernement du Canada, mais il a signé une entente de principe le 15 août 2019¹. Le gouvernement fédéral a actuellement conclu une entente avec les Inuits de la région du Nunavut (Accord sur les revendications territoriales du Nunavut). Selon cet accord, les Inuits touchent 50 % des deux premiers millions de dollars de recettes tirées des ressources que le gouvernement du Canada perçoit au cours d'une année et 5 % des recettes supplémentaires que le gouvernement fédéral touche par la suite au cours de la même année. Ces sommes sont versées à la Société de fiducie du Nunavut, qui est gérée par Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI).

¹ Le 15 août 2019, le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated ont conclu une entente de principe. Cette entente n'a pas force de loi, mais elle définit les principaux éléments qui seront compris dans l'accord final. L'objectif consiste à parvenir à une entente sur le transfert des responsabilités dans deux ans et de terminer d'ici cinq ans la rédaction de la loi mettant en place le transfert des responsabilités. L'estimation des coûts se fonde sur les accords actuellement en vigueur dans les trois territoires.

Ligne(s) d'exploitation : Formule de financement des territoires et autres recettes

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Recettes du Yukon tirées des ressources	Comptes publics et Budget principal des dépenses du Yukon
	Recettes des Territoires-du Nord-Ouest tirées des ressources	Comptes publics et Budget principal des dépenses des Territoires du Nord-Ouest
	Recettes de NTI tirées des ressources minérales	États financiers annuels de NTI
	Indice du prix des minerais et des métaux	Projections du DPB

Estimation et méthode de projection : Les recettes du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de NTI provenant des ressources (sommes tirées des états financiers annuels) ont été utilisées pour calculer les possibles coûts à payer par le gouvernement fédéral. Ces coûts se fondent sur les ententes de partage des recettes conclues avec chacun de ces territoires.

Au fil des ans, les recettes tirées des ressources croissent en fonction des projections du DPB de l'indice du prix des minerais et des métaux.

Évaluation de l'incertitude : L'évaluation comporte un degré d'incertitude élevé, car la production des ressources et les redevances sont des facteurs très instables.

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total	-	-	-	-	-	8	56	116	184	187

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.